DEPARTEMENT
MOSELLE
CANTON
LE PAYS MESSIN
COMMUNE
OGY-MONTOY-FLANVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 18/2023

ARRETE DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION DE LA CIRCULATION ROUTIERE RUE PRINCIPALE DU N° 1 AU N° 25 ET LA RUE DE LA CHAPPE LE DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

Le Maire de OGY-MONTOY-FLANVILLE

- **VU** le Code de la Route
- **VU** le Code Rural
- **VU** les articles L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** la Loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée par la Loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
- **VU** le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière
- **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 07 Juin 1997
- **VU** le Code Pénal
- **VU** l'organisation d'un Vide grenier - brocante le **dimanche 17 septembre 2023.**

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des usagers, d'interdire la circulation routière à tous les véhicules rue Principale du n° 1 au n° 25 et la rue de la Chappe.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation routière sera interdite dans les deux sens à tous les véhicules (autocars, camions, voitures, motos, bicyclettes, ...) rue Principale du n° 1 au n° 25 et la rue de la Chappe le **DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 DE 06h00 A 19h00.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prendra effet le **dimanche 17 septembre 2023.**

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation seront posés par le Comité des Fêtes.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de COURCELLES-CHAUSSY, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de COURCELLES-CHAUSSY
- Monsieur le Président du Comité des Fêtes de Ogy-Montoy-Flanville
- et aux archives de la Commune.

Fait en Mairie, le 28 août 2023

Le Maire,
Eric GULINO

MAIRIE D'OGY-MONTOY FLANVILLE (MOSELLE)